

Bruxelles, le 14 février 2025
(OR. en)

5864/25

COPS 53
EUMC 52
POLMIL 20
PSC DEC 9
CFSP/PESC 188
CSDP/PSDC 74
COAFR 30
ATALANTA 7
RELEX 123

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/2983 (EUNAVFOR ATALANTA/1/2025)

DÉCISION (PESC) 2025/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la force de l'UE
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien
et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)
et abrogeant la décision (PESC) 2024/2983
(EUNAVFOR ATALANTA/1/2025)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/851/oj.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).
- (2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé "commandant de la force de l'UE").
- (3) Le 28 novembre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/2983² portant nomination du contre-amiral Alexandre Joaquim GAMURÇA SERRANO en tant que commandant de la force de l'UE.
- (4) Le 28 janvier 2025, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du capitaine Davide DA POZZO afin qu'il succède au contre-amiral Alexandre Joaquim GAMURÇA SERRANO en tant que commandant de la force de l'UE (ci-après dénommée "proposition de nomination"). Les autorités militaires italiennes ont indiqué que le capitaine Davide DA POZZO serait promu contre-amiral lors de sa nomination en tant que commandant de la force de l'UE.
- (5) Le 28 janvier 2025, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.

² Décision (PESC) 2024/2983 du Comité politique et de sécurité du 28 novembre 2024 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/570 (ATALANTA/4/2024) (JO L, 2024/2983, 29.11.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2983/oj>).

- (6) Le 6 février 2025, le Comité militaire de l'Union européenne a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le contre-amiral Davide DA POZZO en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 20 février 2025.
- (7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Davide DA POZZO en tant que commandant de la force de l'UE.
- (8) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/2983,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Davide DA POZZO est nommé en tant que commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 20 février 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2024/2983 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 20 février 2025.

Fait à..., le ...

Par le Comité politique et de sécurité

Le président / La présidente
